

Etablissement :

Académie de Démonstration ASBL

Place des Musiciens 15
1000 - Bruxelles
Matricule : 123 4567 8901

**ATTESTATION visant à l'exemption du droit d'inscription
Elèves régulièrement inscrits dans un établissement de l'ESAHR**

Je soussigné Francis Vermeire, directeur de l'établissement, certifie que l'élève RRVEIZRE Agunna est régulièrement inscrit au cours de :

Type	Libellé du cours	Filière	Année	P.
Base	Formation musicale	Qualification	1	3

- s'est acquitté du droit d'inscription pour un montant de 73.00 EUR.
- s'est acquitté du droit d'inscription pour un montant de 181.00 EUR.
- bénéficie d'une condition d'exemption.
(joindre une copie du document sans laquelle cette attestation n'est pas valable)
- copie de la carrière de l'élève.

Bruxelles, le 27/07/2017

Signature :

Francis Vermeire

N.B. : une copie de la présente attestation doit rester à l'académie dans le dossier de l'élève.